

**COMITÉ RÉGIONAL POUR L'INFORMATION
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE D'ILE-DE-FRANCE**

**LE SYSTEME STATISTIQUE
ET LA CONNAISSANCE
DU BASSIN PARISIEN**

**Rapport final présenté
par M. Jean Marc ZANINETTI
au nom du groupe de travail
animé par M. Jean ROBERT**

NOVEMBRE 1999

SOMMAIRE

	pages
Introduction	3
Première partie.	
Données de structure sur le Bassin parisien	7
1. Les statistiques sur l'environnement et l'utilisation du territoire	7
2. Les statistiques démographiques et sociales	9
3. Statistiques sur l'emploi et le système productif	12
4. Statistiques sur le système de transport	16
Deuxième partie.	
Constituer un tableau de bord de suivi conjoncturel « Bassin parisien »	19
1. Quatre indicateurs sur l'évolution démographique et l'urbanisation	22
2. Quatre indicateurs relatifs à l'emploi et au marché du travail	24
3. Trois indicateurs d'évolution du système productif	27
4. Maquette du tableau de bord	28
Conclusion	32
Fiche synthétique : Propositions du groupe de travail « Bassin parisien ».	34
Orientations bibliographiques	36
Annexe 1 : Liste des sigles utilisés	38
Annexe 2 : Lettre de mission adressée aux membres du groupe de travail.....	40
Annexe 3 : Liste des membres du groupe de travail	41
Annexes 4 : Spécialistes auditionnés par le groupe de travail	42
Annexes 5 : Carte d'orientation Bassin parisien	43

- Notre système statistique répond à des besoins d'information à tous les échelons, national, régional, départemental, communal voire infra-communal. La prise de conscience d'une dimension inter régionale « Bassin parisien » crée de nouveaux besoins d'information. Ceux-ci peuvent-ils être satisfaits par la seule juxtaposition des statistiques régionales ou locales existantes ?
- Il faut tenir compte du fait que l'échelon « Bassin parisien » suscite des problématiques spécifiques, par exemple en ce qui concerne les rapports habitat - emploi, qui demandent une adaptation du système statistique.
- C'est pourquoi le comité régional pour l'information économique et sociale d'Ile-de-France (CRIES) a demandé à Monsieur Jean Robert, professeur de géographie en Sorbonne, d'animer un groupe de travail sur le Bassin parisien. Les missions du groupe sont exposées dans la **lettre de mission présentée en annexe** de ce rapport. Ce groupe de travail s'est constitué le **03 mars 1997**.

➤ **Le contexte régional.**

Le Bassin parisien étant un ensemble géographique sans personnalité juridique propre, sa délimitation varie selon les critères que l'on retient. Il existe néanmoins une définition qui s'impose à nous dans la mesure où la mission du groupe est, en particulier, d'identifier les besoins d'information des décideurs publics.

En effet, l'Etat et huit régions ont signé en 1994 une charte d'aménagement du Bassin parisien, dont la réalisation fait l'objet d'un contrat de plan inter-régional sur la période 1995 - 1999. Celui-ci est piloté par un conseil d'aménagement constitué des représentants des huit conseils régionaux et des huit préfetures de région. Son secrétariat général est assuré par la « Mission du Bassin parisien » que dirige Bernard Robert.

Le Bassin parisien est constitué de 28 départements appartenant aux huit régions signataires de la charte d'aménagement du Bassin parisien : Ile-de-France, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne, Centre, Bourgogne

pour le département de l'Yonne et Pays-de-la-Loire pour celui de la Sarthe (**voir carte en annexe**).

Il rassemble 36% de la population métropolitaine au 01/01/1997 et 38% des emplois. Toutefois, le contraste est très fort entre l'Île-de-France, région métropolitaine qui concentre la majorité de la population et des emplois du Bassin parisien, et sa périphérie, dont la densité de peuplement est sensiblement inférieure à la moyenne nationale.

TABLEAU 1 : Le Bassin parisien en France au 1er janvier 1997.

Poids du Bassin parisien en France métropolitaine	Population estimée	Densité hab/km ²	Emploi estimé	Part de la population métropolitaine	Part de l'emploi métropolitain
Île de France	11 061 338	921	4 946 094	19%	22%
Bassin parisien hors Île de France	9 741 367	76	3 545 489	17%	16%
Ensemble Bassin Parisien	20.802.705	144	8 491 583	36%	38%
Province hors Bassin parisien	37 686 753	93	13 593 293	64%	62%

Il s'agit d'un ensemble régional de très grande dimension, ne comptant pas moins de 11 432 communes !

➤ **Le Bassin parisien représentant plus du tiers de la population française**, ses besoins d'information sont très comparables à ceux qui s'expriment à l'échelle nationale. Sa spécificité provient en grande partie du déséquilibre interne entre son centre et sa périphérie. Dans la couronne du Bassin parisien, la faible densité de population et le morcellement des collectivités locales appellent une information très finement localisée, ce qui n'est pas toujours compatible avec la solidité statistique du chiffre demandé. Le groupe s'est interrogé dans ce contexte sur l'échelle la plus pertinente pour répondre aux questions spécifiques au Bassin parisien. Ceci nous amène à souligner un paradoxe. *Pour que le chiffre ait une signification statistique, la commune est un échelon trop petit dans la périphérie du Bassin parisien, et souvent*

trop grand dans l'agglomération parisienne. A l'inverse, l'agrégation de l'information au niveau de la région administrative est trop grossière, d'autant que les régions Pays de la Loire et Bourgogne ne contribuent au Bassin parisien que pour un seul département. Or le niveau régional est plus riche en information économique et sociale que le niveau départemental.

Le découpage qui concilie le mieux la significativité de l'information statistique et la description des spécificités locales doit avoir une dimension proche de la zone d'emploi, ce qui subdivise le Bassin parisien en une centaine d'unités. Le département constitue un pis-aller quand l'information ne peut être décomposée plus avant. Mais la demande s'exprime le plus souvent sur des maillages beaucoup plus fins. Il est préférable que l'information soit produite au niveau communal, quel que soit le degré d'agrégation auquel on la diffuse ensuite. La situation du statisticien est paradoxale. Le politique lui demande une information extrêmement localisée, mais dénuée de valeur explicative. Il est appelé à s'expliquer pour défendre un zonage qui a une utilité scientifique et non politique auprès d'interlocuteurs qui ne sont pas sensibles aux vertus de l'agrégation des données. Face à ce malentendu, il lui est souvent possible de se réfugier derrière le secret statistique. Les zones d'emploi concilient la pertinence du concept au respect des limites administratives régionales. Toutefois, ceci pose problème aux limites régionales, principalement dans les franges franciliennes. Les travaux réalisés à l'INSEE sous l'impulsion de Jean Jacques Ronsac¹ à la suite du recensement de 1990 ont proposé un autre découpage du Bassin parisien à partir des déplacements domicile - travail . Son intérêt a été démontré par les travaux de la Direction Régionale de l'Équipement d'Île-de-France (DREIF)². On accorde par ailleurs une importance particulière aux informations sur les flux de toute nature.

➤ **Ces remarques d'ordre général** ne doivent pas dissimuler la grande diversité de l'information statistique localisée. Toutefois, le groupe de travail « Bassin parisien » ne pouvait aborder l'ensemble des questions relatives à l'information statistique localisée. Son travail s'est concentré sur les questions transversales qui

¹ INSEE DATAR IAURIF, *Bassin parisien : une approche par bassin d'emploi*, 1996.

² DREIF, *Le Bassin parisien : analyse spatiale du système productif*, 1996

soulèvent un véritable enjeu inter-régional. Tel est le souci qui guide les recommandations exprimées dans ce rapport.

Le plan de ce rapport a été dicté par les besoins d'information exprimés par le secrétaire général de la mission du Bassin parisien. Il se divise en deux parties. Il s'intéresse en premier lieu aux informations structurelles susceptibles d'alimenter **un système d'information géographique** sur le Bassin parisien. Il aborde ensuite les indicateurs pertinents pour dresser **un tableau de bord dynamique** du Bassin parisien. Il est urgent de disposer d'un tel tableau de bord, mais il faut d'abord exposer quelles sont les données de base de l'aménagement. Pour cela, il convient de se référer à la « charte du Bassin parisien ». Signé en 1994 par l'Etat et les représentants des huit Régions du Bassin parisien, ce document définit le programme d'action du contrat de plan inter-régional 1994-1999. La première partie du rapport résume donc les orientations de la charte selon une approche thématique adaptée à l'offre d'information statistique publique en France. La seconde partie du rapport s'attache à établir le lien entre la demande exprimée notamment lors de la réflexion des services de l'Etat sur le Bassin parisien en 1998 d'une part, et l'offre d'indicateurs statistiques localisés susceptibles de fournir un tel suivi conjoncturel d'autre part. De nouveau, le rapport suit un plan thématique.

I. DONNEES DE STRUCTURE SUR LE BASSIN PARISIEN.

Un système d'information géographique (SIG), localisant précisément des indicateurs de fond, satisferait à une grande partie des besoins d'information sur le Bassin parisien. Il ressort des réunions thématiques du groupe de travail que, si la plupart de ces données existent, leur mise en forme n'est pas adaptée à la réalisation d'un tel SIG.

1 Les statistiques sur l'environnement et l'utilisation du territoire.

La charte du Bassin parisien (1994) a exprimé comme premier objectif de promouvoir une « armature verte ». C'est prendre acte que, contrairement au Bassin de Londres, le Bassin parisien était sans doute la partie du territoire français où les mesures de protection de l'environnement sont les plus rares. La charte entendait y remédier. Les articles 4 à 10 du contrat de plan (1994) définissent de tels projets localisés ou sectoriels. L'article 3 exprime la volonté de constituer un SIG sur les Franges franciliennes. De même que le schéma directeur d'Ile-de-France (SDRIF 1994) a fixé des objectifs à ne pas dépasser en matière de consommation des espaces naturels et agricoles par l'urbanisation, l'article 2 du contrat de plan inter-régional du Bassin parisien entend mettre en place des « outils de maîtrise foncière » sur les franges franciliennes, en particulier en Picardie.

Il semble naturel de disposer de statistiques localisées sur l'environnement, accompagnés d'une cartographie infra-départementale, voire infra-communale. Force est de constater que l'offre d'information en la matière reste tout à fait balbutiante.

L'Institut Géographique National (IGN) propose un suivi de l'occupation du territoire à partir de vues satellitaires selon la nomenclature européenne CORINE LAND COVER. La constitution de SIG est une opération coûteuse et de haute technicité. Quoiqu'il dépende de la Région Ile-de-France, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) est le mieux placé, par ses missions et sa compétence, pour construire un SIG sur les franges franciliennes. Cette opération vise à mettre en place les moyens nécessaires à l'observation et à

l'interprétation des mutations de l'occupation du territoire, particulièrement aux franges des régions urbaines. Si la cartographie répond au besoin d'observation des phénomènes, ce n'est cependant qu'une information descriptive. L'interprétation des phénomènes demande de valoriser les fonds de carte ainsi constitués avec des informations quantitatives qui ne s'inscrivent pas dans le paysage. Or, l'approche cartographique n'entre pas dans la tradition des services statistiques. Il y a un problème de collecte de l'information pour les entités territoriales non administratives et le géocodage des données au niveau infra-communal le plus fin est inexistant dans le système statistique français. Pour l'instant, il n'est pas possible d'intégrer l'ensemble de l'information statistique dans ce type de SIG.

Une deuxième approche consiste à travailler à partir d'enquêtes. La méthode de sondages spatiaux de l'enquête « TER-UTI », réalisée par les services départementaux de la statistique agricole (SDSA) est exemplaire. On dispose en Ile-de-France d'un suréchantillonnage pour le territoire de l'ancienne Seine-et-Oise. Cette disposition va être étendue à l'ouest de la Seine-et-Marne, afin d'harmoniser la couverture de la zone agglomérée de l'Ile-de-France. On considère traditionnellement que la précision de la source se limite à l'échelle départementale et aux grandes catégories d'utilisation de l'espace. Une harmonisation des nomenclatures avec les autres systèmes d'information géographiques est à l'étude. Il est également prévu d'étendre ce type d'enquêtes à l'ensemble de l'Europe.

L'Institut français de l'environnement (IFEN) a pour mission de rassembler les informations statistiques sur l'environnement. Créé en 1992, cet institut peut être considéré comme le dernier en date des SSM. L'IFEN suit une démarche systémique et multisource. Il existe 35 producteurs différents pour les statistiques sur l'environnement. L'information disponible est extrêmement hétérogène. le programme EIDER (Ensemble Intégré des Descripteurs de l'Environnement en Région) recense les statistiques régionales et locales. Il a abouti à la publication du cédérom « Base de données statistiques sur l'environnement dans les régions et les départements ». Ce produit contient près de 3 000 données régionales ou départementales. Toutefois, le problème n'est pas tant de produire des données que de les localiser à une échelle plus précise que la région ou le département, afin de rendre l'information utilisable en aménagement.

2 Les statistiques démographiques et sociales.

Le SDRIF fixe un objectif de 11,8 millions d'habitants pour la région capitale à l'horizon 2015. La charte du Bassin parisien complète cet objectif en portant à l'article 1 du contrat de plan inter-régional la volonté de « maîtriser » le développement des franges franciliennes. Empêcher l'extension de la périurbanisation en tache d'huile est un objectif cohérent avec le SDRIF. Compte tenu des perspectives démographiques, un excédent de plus de 1 million d'habitants est attendu du fait du solde naturel. Une partie de cette population devrait être attiré par un réseau de villes plus éloignées, constitutives des « espaces métropolitains » du Bassin parisien. Le suivi de la population est donc l'un des premiers besoins d'information dans un Bassin parisien confronté à de puissants déséquilibres centre - périphérie.

Le recensement général de la population (RGP) réalisé par l'Institut national de statistiques et d'études économiques (INSEE) répond largement aux besoins d'information localisée sur la population. La mise à disposition prochaine du recensement 1999 arrive à point pour rafraîchir cette information. Une attention particulière doit être portée aux structures de la population par âge et par catégorie socio-professionnelle, aux niveaux de diplômes et aux taux d'activité. La plupart des informations qualitatives du recensement provenant de l'exploitation lourde, ces résultats seront disponibles en 2001. Par ailleurs, l'aménagement du Bassin parisien demande une connaissance précise des flux de toute nature. Le recensement donne une image relativement exhaustive des déplacements domicile-travail à un moment donné et des soldes apparents de migrations résidentielles. Cette source est bien adaptée pour une analyse structurelle des territoires.

A ce titre, le groupe de travail Bassin parisien s'interroge sur les effets de la substitution d'un dispositif de recensement en continu au RGP pour le suivi de ces données de flux. La valorisation des sources administratives sera nécessaire pour rétablir l'exhaustivité de la couverture territoriale, indispensable à l'élaboration de ces indicateurs de flux. **Le projet de recensement rénové de l'INSEE, qui consiste à recenser une fraction de la population chaque année ne**

permettra pas d'établir un tableau d'ensemble des déplacements domicile - travail. En contrepartie, ce dispositif doit améliorer notre connaissance des migrations résidentielles. **Toutefois, il est possible de recourir aux fichiers administratifs de rémunération des salariés,** source administrative produite chaque année, **pour estimer les déplacements domicile - travail dans les parties du territoire qui ne sont pas recensées. L'INSEE peut d'ores-et-déjà constituer un groupe de travail pour étudier la question (recommandation n° 4).**

L'alimentation des SIG des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des agences d'urbanisme et des autres organismes de recherche, est d'ores et déjà facilitée par l'ilotage³ réalisé par l'INSEE. Mais la constitution à l'horizon 2 002 d'un répertoire localisé d'immeubles géocodés faciliterait grandement l'intégration des données démographiques et sociales dans les SIG à grande échelle.

Les données relatives à l'éducation et à l'enseignement supérieur correspondent à un besoin particulier au Bassin parisien. Une des principales orientations sectorielles de la charte est consacrée à cette question, qui constitue la matière des articles 12 à 20 du contrat de plan.

Il est particulièrement important de dresser un état périodique des flux d'étudiants entre établissements en distinguant les filières et les cycles. Les régions limitrophes restent soumises à une forte attractivité des universités parisiennes, particulièrement en troisième cycle. La stabilisation ou la réduction des effectifs étudiants aiguise la concurrence entre les établissements, ce qui ne favorise pas la transparence. Actuellement, l'information disponible est incomplète en raison de la rupture de 1995, constituée par la mise en place du système d'information statistique sur les étudiants (SISE) et de l'identifiant national de l'étudiant d'une part, et d'autre part par le fait que tous les établissements ne sont pas encore équipés de SISE, car ce système leur est vendu. Le groupe de travail considère qu'une mise à jour de l'information en ce domaine est indispensable, ce

³ Ilotage. L'INSEE divise les communes en « îlots de recensements » réunissant les bâtiments isolés du reste du tissu urbain par des rues. L'ilotage constitue un compromis pour la localisation infra-communale d'un bâtiment à défaut d'un géocodage, c'est à dire du repérage de la position du bâtiment par ses coordonnées géographiques (longitude, latitude et altitude).

qui suppose un effort de la part du ministère de l'éducation nationale pour **généraliser SISE (recommandation n° 5)**. Plus de transparence est indispensable également pour recenser l'offre de formation, afin de promouvoir la spécialisation des établissements et leur fonctionnement en réseau.

3 *Statistiques sur l'emploi et le système productif.*

Le pouvoir des aménageurs publics sur le système productif est limité. Le contrat de plan inter-régional du Bassin parisien n'y consacrait que deux articles (21 et 22) relatifs à des réalisations très ponctuelles. Néanmoins, la Mission du Bassin parisien a exprimé régulièrement une demande d'informations sur les systèmes productifs des espaces métropolitains susceptibles de guider les interventions publiques.

La connaissance de l'emploi localisé à l'échelle communale repose principalement sur le recensement. C'est l'une des rares sources disponibles pour localiser en particulier l'emploi non-salarié. Toutefois, on surestime généralement la capacité du recensement à décrire la structure de l'emploi localisé. Si le dénombrement des emplois par commune est exhaustif, l'analyse approfondie des activités et des qualifications s'appuie sur un sondage au ¼.

Or l'ampleur des inégalités de qualification et de rémunération est très sensible dans le Bassin parisien. Les emplois d'encadrement opposent l'Ile-de-France aux régions limitrophes, davantage vouée aux fonctions productives d'exécution. Cette division spatiale du travail est généralement considérée comme un des principaux handicaps des villes constituant les « espaces métropolitains » de la charte du Bassin parisien. Leur manque d'attractivité forme un cercle vicieux initié par leur manque de ressources humaines qualifiées. La connaissance des qualifications et des salaires s'appuie principalement sur le dispositif des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Toutefois, cette source nécessite encore quelques perfectionnements indispensables :

- La rénovation de la nomenclature des catégories socio-professionnelles est en cours.
- Il faut encore généraliser le codage des DADS au niveau le plus détaillé de cette nomenclature. A l'heure actuelle, on trouve moins de postes renseignés au niveau le plus détaillé dans les DADS que dans l'Enquête sur la structure des emplois (ESE). Cette enquête, traditionnellement utilisée pour l'analyse des qualifications dans les

grands établissements, est abandonnée à partir de 1999. Les DADS remplacent cette source.

- Il faut également traiter le problème des regroupements de déclarations dans des établissements autres que les établissements employeurs. Un travail de redressement statistique des données est possible. Les travaux de l'INSEE sont bien avancés en ce sens. Mais les facilités de déclaration regroupées offertes par les centres de traitement aux collectivités territoriales et aux grandes entreprises nationales sont très préjudiciables à la qualité de l'information statistique. On constate en effet que les principaux problèmes proviennent du regroupement des DADS par EDF-GDF, La Poste, France-Télécom et les Départements. Ainsi, l'INSEE est-il obligé de leur demander de lui fournir par ailleurs une répartition de leurs emplois. Ces enquêtes particulières pourraient être supprimées si la localisation des DADS à l'établissement de travail était assurée au sein même de ces entreprises.

La connaissance locale du système productif ne doit pas se réduire à l'emploi, bien que ce soit l'indicateur le plus synthétique. La connaissance des spécialisations sectorielles et des diverses formes de dépendance des établissements par rapport à des centres de décision extérieurs est particulièrement importante dans le Bassin parisien. Le système statistique public dispose de plusieurs enquêtes et sources administratives sur les établissements, les entreprises et les groupes⁴. L'information statistique se localise soit au niveau de l'établissement, soit au niveau de l'entreprise. La connaissance du Bassin parisien nécessite essentiellement des statistiques de niveau « établissement ». C'est malheureusement le niveau le plus pauvre en informations. Le rapprochement des sources au moyen de l'identifiant national de l'entreprise (numéro SIREN) donne une idée des liaisons juridiques entre les différents établissements. Leur description est affinée par les sources sur l'emploi. Toutefois, ces appariements de fichiers sont délicats dans la mesure où les sources ne sont pas toujours cohérentes et certains identifiants peuvent être erronés dans l'une ou l'autre source. L'idée de constituer une base de donnée unique sur les statistiques d'entreprises n'est pas nouvelle, mais n'a pas abouti en

⁴ Un groupe est une notion statistique définie par le contrôle, partiel ou total, du capital d'une entreprise par une autre. Une entreprise est une entité dotée d'une autonomie juridique. Un établissement est une unité locale dans ou à partir de laquelle s'exerce l'activité de l'entreprise.

pratique jusqu'à aujourd'hui. L'INSEE a un rôle fédérateur, mais les organismes producteurs peuvent réaliser des bases de données synthétiques pour leur propre usage.

Par exemple, ENEIDE est la base de données du service statistique du secrétariat d'état à l'industrie (SESSI) pour les entreprises de 100 salariés ou plus du secteur industriel, y compris les industries agro-alimentaires. Elle intègre les variables de niveau établissement issues de l'enquête annuelle entreprises (EAE) de l'industrie à l'exclusion des industries agro-alimentaires (IAA), les variables "entreprise" et les variables "groupe" tirées de l'enquête sur les liaisons financières (LIFI). ENEIDE offre l'avantage de contenir les données directement issues de la saisie de l'EAE et sa disponibilité est rapide (fin N+1) contrairement à la régionalisation de l'EAE effectuée par l'INSEE (1994). Les données disponibles à l'établissement dans ENEIDE sont l'effectif et les investissements.

L'INSEE a constitué une base de données statistiques unifiées sur les entreprises (SUSE) appariant les données fiscales (BIC, BNC) aux résultats de l'EAE par entreprise. Cette base n'est pas localisée au niveau de l'établissement et ne convient pas à des études d'économie spatiale. Au niveau « établissement », la source synthétique est le fichier BRIDGE (Base Relationnelle Inter régionale de Données sur les Grands Etablissements) de l'INSEE. Le fichier des « grands établissements » permet un suivi dans le temps des unités productives quels que soient les changements d'exploitants. Contrairement aux autres sources « entreprises », BRIDGE est enrichie par les fichiers statistiques relatifs à l'emploi, par les données « entreprises » des EAE et de LIFI. La contrepartie de cette richesse est sa mise à disposition assez tardive (fin N+2). On reproche en général à BRIDGE de ne prendre en compte que les établissements qui, dans les 10 dernières années, ont compté au moins 50 salariés.

Une meilleure connaissance locale du système productif passe par des enquêtes sur les liaisons inter - entreprises autres que juridiques. Ces deux informations sont nécessaires à l'identification des potentiels de croissance endogène que recherchent les aménageurs. De même, la volonté de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) d'apporter un soutien aux « systèmes localisés de production » de type « district industriel » se heurte au manque de clarté de la définition de ces districts. Ceci provient en partie du manque d'information statistique sur la sous-traitance. Le dynamisme des territoires est le plus souvent mesuré à l'aune de la variation du nombre d'emplois, en particulier dans l'industrie. C'est ignorer le rôle important de la diversification des formes d'emploi, en particulier le recours à l'intérim pour

accroître les capacités de production de manière flexible. Cela néglige également l'externalisation croissante de nombreuses activités de services, dont les prestataires ne se trouvent pas nécessairement dans la même localité que les établissements industriels pour lesquels ils travaillent. Le secteur du bâtiment fournit l'exemple de données sur les entreprises, analysées par la Fédération Française du Bâtiment - Région Paris Ile-de-France, permettant d'estimer la sous-traitance et l'utilisation de main-d'œuvre intérimaire.

L'innovation est devenue indispensable dans l'industrie. Les services statistiques du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (MENRT) réalisent l'enquête « recherche et développement » (R&D), qui donne une répartition des effectifs de recherche appliquée par entreprise et par département. C'est une enquête exhaustive. **Une meilleure localisation de l'information est possible à très faible coût, avec le numéro d'identification des établissements (SIRET) (recommandation n° 7).**

Plus encore qu'en matière démographique, les règles du secret statistique restreignent la diffusion d'informations localisées sur les établissements économiques. A l'inverse, l'INSEE ilote⁵ déjà SIRENE et forme le projet d'intégrer à terme les établissements dans son répertoire localisé d'immeubles. Une telle opération enrichirait considérablement les SIG. Il convient de réfléchir aux informations économiques qu'il est utile de localiser finement au niveau infra-communal, et à celles qu'il est nécessaire de localiser avec précision comme le nombre d'emplois. Les sources qui sont disponibles actuellement sont souvent trop spécialisées pour permettre d'observer facilement l'appareil productif à l'échelon local. C'est pourquoi l'INSEE devrait **relancer les projets ESTEL** (estimations d'emploi localisées) **et CLAP** (connaissance locale de l'appareil productif) **(recommandation n° 6).**

⁵ Iloter. Attribuer à un établissement le numéro d'ilot de recensement qu'il occupe dans la commune.

4 Statistiques sur le système de transports.

La charte du Bassin parisien exprime la volonté d'équilibrer le réseau des transports. Les articles 23 à 40 du contrat de plan inter-régional portent sur des opérations d'aménagement des infrastructures ferroviaires, routières, fluviales et aéroportuaires. Ces opérations ont constitué l'essentiel des dépenses engagées au titre de ce contrat de plan. La Mission du Bassin parisien a réalisé des études sectorielles qui exigeaient que l'on rassemble des données relatives aux transports de marchandise. Cela a été l'occasion de mesurer l'état très fragmentaire des connaissances disponibles en la matière.

Le Bassin parisien est essentiellement concerné par les transports terrestres, mais cela n'exclut pas des questions spécifiques d'articulation avec les transports maritimes et les transports aériens. Il convient de distinguer les transports de marchandises et de personnes. Alors que ces derniers font l'objet d'études en Ile-de-France essentiellement, la Mission du Bassin parisien a investi sur l'étude des premiers.

Le transport des marchandises.

Des données existent, mais ne répondent pas aux besoins des aménageurs.

La principale source d'information sur le transport terrestre des marchandises est la base de données SITRAM (Système d'information sur les transports de marchandises) du service statistique du ministère de l'équipement (SES). constituée à partir d'enquêtes sur les transports routiers et des fichiers de la SNCF, des Voies navigables de France (VNF) et des douanes, SITRAM est une source très riche et très fiable. Sa seule faiblesse est de nature géographique. Les données SNCF et douanes ne sont localisées qu'à l'échelle départementale. Les données de l'enquête Transports routiers de marchandise (TRM), obtenues par un sondage au 1/300è sont théoriquement disponible par groupe de commune depuis 1996, et traditionnellement par département et région. Mais la précision statistique réduit le plus souvent les exploitations à une matrice d'échanges inter régionaux.

Quelle que soit la matrice d'échanges, cela ne correspond pas à des flux affectés sur des axes. On ne peut s'affranchir d'un dispositif d'enquêtes de terrain, ponctuelles car particulièrement coûteuses, pour mesurer en particulier les trafics sur route. C'est ce que l'IAURIF a fait pour préparer l'étude de la Mission Bassin parisien relative au transit des marchandises au travers de l'Ile-de-France. Certains points de comptage routier effectuent la distinction entre le trafic des véhicules légers et celui des poids lourds, mais seule une enquête permet de connaître l'origine et la destination des produits. Le transport ferroviaire est encore moins connu en raison de la pratique du secret commercial de la part de la SNCF. **Une amélioration de la précision géographique de SITRAM est possible à très faible coût dans le domaine ferroviaire (recommandation n° 8).**

Le déplacement des personnes.

Il n'existe pas d'équivalent à la base SITRAM dans ce domaine. Les enquêtes locales sur les déplacements sont encore plus ponctuelles et l'échantillon de l'enquête transport de l'INSEE est très réduit. La SNCF s'en tient pour sa part à la pratique du secret commercial. Un dispositif lourd tel que l'Enquête Générale Transport (EGT) réalisée en Ile-de-France par la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France (DREIF) et l'INSEE ne se justifie sans doute pas pour l'ensemble du Bassin parisien, où les densités sont faibles. Seuls les enjeux financiers de la planification des transports et des infrastructures en milieu urbain justifient un tel dispositif. Toutefois, la DREIF serait favorable à **un dispositif d'EGT en continu, éventuellement allégé, élargi aux franges franciliennes (recommandation n° 9).**

Comme pour les flux de marchandise, les matrices de déplacements domicile-travail construites à partir de diverses sources renseignent sur les relations entre les lieux, mais ne permettent pas d'affecter des flux sur des réseaux. Il manque principalement une information sur la fréquence des navettes pour la constitution de modèles prospectifs tels que MODUS, modèle élaboré par la DREIF pour l'agglomération parisienne. Si la part des déplacements domicile-travail dans l'ensemble des déplacements mécanisés diminue, ils constituent l'essentiel des pointes quotidiennes de trafic. Les déplacements domicile - travail suffisent donc à la programmation des infrastructures. L'enquête transport de l'INSEE donne une

indication de la fréquence des déplacements, mais ses résultats sont difficiles à régionaliser. De même, le partage modal et les choix d'itinéraires dépendent d'informations qui ne sont pas disponibles localement en dehors de l'Île-de-France.

Par ailleurs, la DREIF s'interroge sur les mécanismes économiques de la périurbanisation. Si les dépenses de logement sont fortement encadrées, celles de transport ne le sont pas. Il peut s'opérer une substitution entre les deux postes de dépense, ce qui joue en faveur de l'allongement des déplacements. C'est pourquoi il serait intéressant de conduire une analyse micro-économique sur l'arbitrage des ménages entre le coût du logement et les dépenses de transport. Il n'existe malheureusement pas d'enquête permettant de croiser ce genre d'informations. Il serait sans doute utile **d'accroître la taille de l'échantillon de « l'enquête globale transport » d'Île-de-France, et d'y intégrer des questions relatives au coût du logement. Un tel dispositif permettrait éventuellement de faire l'économie d'une enquête « logement » distincte, dont les résultats ne peuvent pas être appariés ensuite avec ceux de l'enquête « transports ».** (recommandation n° 9).

II. CONSTITUER UN TABLEAU DE BORD DE SUIVI CONJONCTUREL « BASSIN PARISIEN ».

Toute politique a besoin d'indicateurs périodiques pour mesurer sa pertinence. Les données de base qui ont été évoquées jusqu'à présent sont utiles à la définition d'un schéma général d'aménagement, mais sont peu susceptibles d'être modifiées rapidement. La mise-à-jour des bases de données est parfois assez irrégulière et espacée. C'est le cas du recensement de la population. Il faut donc les compléter au moyen d'un ensemble d'indicateurs annuels pour estimer les dynamiques qui sont à l'oeuvre sur le territoire administré. Ce tableau de bord doit être mis à jour régulièrement et le plus rapidement possible, de façon à disposer à la fois d'indicateurs de l'effet des politiques mises en oeuvre depuis quelques années et d'éléments d'évaluation des problèmes locaux. Invité à s'exprimer devant notre groupe de travail lors de la séance thématique du 13 mars 1999 sur les besoins d'information statistique des aménageurs, M. Bernard Robert, secrétaire général de la Mission Bassin parisien a déclaré :

« Notre premier besoin est de disposer d'un tableau de bord, constitué des indicateurs conjoncturels qui nous permettent d'avoir un certain nombre d'axes afin de prendre des décisions. Celles-ci se prennent à l'unanimité au sein du conseil d'aménagement du Bassin parisien. C'est pourquoi une argumentation claire est primordiale. »

Le système statistique français fournit un grand nombre d'indicateurs en ce sens, mais seul un petit nombre d'entre eux répond à des besoins d'information locale et régionale. Il reste de plus à mettre en forme une information spécifiquement destinée à un usage inter-régional. Le Bassin parisien n'ayant pas de « maître d'oeuvre » institutionnel, cette mise en forme n'existe généralement pas. Le recours à l'agrégat de données départementales et régionales est un pis-aller. Ses résultats peuvent être trompeurs, car ces territoires administratifs ne constituent pas en général l'échelle pertinente pour l'étude des phénomènes localisés au sein du Bassin parisien.

Il est difficile de concilier fréquence et représentativité statistique au niveau local. La plupart des indicateurs nationaux sont issus d'enquêtes. La taille des échantillons

ne permet pas d'obtenir des résultats significatifs à l'échelon régional en dehors de l'Île-de-France. Dans le cas particulier d'une région de 11 millions d'habitants, les résultats économiques et sociaux sont significatifs pour la région dans son ensemble. Il faut éventuellement augmenter la taille de l'échantillon régional pour y parvenir. L'accroissement du coût des enquêtes n'est pas proportionnel au gain de précision ainsi obtenu. Toutefois, le maintien des dépenses à un niveau raisonnable ne permet pas de territorialiser les résultats de ces enquêtes à un échelon local. Cependant l'aménagement du territoire demande des informations localisées à un échelon compatible avec ses exigences opérationnelles.

Au niveau de l'ensemble du Bassin parisien, il serait imaginable d'agrèger les résultats des enquêtes sur l'ensemble des régions périphériques de l'Île-de-France. Eurostat publie des statistiques sur un tel ensemble territorial. C'est le premier niveau de la nomenclature territoriale de l'Union Européenne (NUTS 1). Selon cette nomenclature, la Zone d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT) est l'échelon territorial de niveau NUTS 1 en France, tandis que la Région est de niveau NUTS 2. Il existe une ZEAT constituée de l'Île-de-France seule et une seconde constituée des régions suivantes : Haute-Normandie, Basse-Normandie, Centre, Bourgogne, Champagne-Ardennes et Picardie. Cette ZEAT ne coïncide pas exactement avec le périmètre du contrat de plan inter régional Bassin parisien. Il n'est pas certain que les résultats aient une utilité pour l'aménagement du Bassin parisien. Caricaturant l'opposition Paris - Province, cette agrégation réductrice ne répond pas aux enjeux d'aménagement du Bassin parisien qui se situent à une échelle plus fine, comme c'est le cas de la problématique des franges.

Pour autant, le système statistique français n'est pas dépourvu d'indicateurs annuels ou trimestriels disponibles au moins à l'échelle départementale, et parfois infra départementale. Leur mise à disposition demande souvent 1 à 2 ans, mais ces indicateurs localisés ont plus de pertinence en matière d'aménagement du territoire que les indicateurs de conjoncture utilisés habituellement par les services chargés du suivi de l'aménagement du territoire dans les services de l'Etat en Région (SGAR). En effet, on ne peut pas conduire une politique d'aménagement du territoire à partir de données strictement conjoncturelles. Quel que soit leur intérêt économique par ailleurs, les indicateurs de conjoncture n'expriment aucun enjeu

territorial. Pour celui-ci, les phénomènes structurants s'inscrivent dans la longue durée. C'est pourquoi la notion de « conjoncture » doit être relativisée quand on étudie des questions territoriales.

1 Quatre indicateurs sur l'évolution démographique et l'urbanisation.

Ce premier groupe d'indicateurs est indispensable à l'aménagement de la grande couronne et des franges de l'Ile-de-France.

- ***Construction et consommation d'espace par l'urbanisation.***

Le Système d'Information sur la Construction de Logements Neufs (base de données SICLONE) du Ministère de l'Équipement (SES) permet d'observer les progrès de la périurbanisation. L'information est finement localisée, en outre, la source contient une indication sur l'origine des demandeurs de permis de construire pour des logements individuels neufs, ce qui permet de tracer les axes du desserrement urbain. Cette source ne mesure pas une croissance démographique, ni un flux migratoire réel, mais c'est par contre un indicateur pertinent de l'urbanisation nouvelle. Il faut rappeler que les systèmes d'observation aérienne et satellitaire mesurent également la consommation annuelle d'espaces agricoles et naturels, non seulement par la construction neuve, mais aussi par les infrastructures. Surveiller le mode d'occupation du sol (MOS) est également le rôle du système d'information géographique de l'IAURIF. Un indicateur de consommation annuelle d'espace agricole et naturel (OCEAN) existe en Ile-de-France. Il serait utile de l'étendre à l'ensemble des régions limitrophes, même si la pression de l'urbanisation n'est pas une préoccupation aussi importante en dehors des franges de l'Ile-de-France.

- ***Population et solde migratoire.***

L'INSEE a mis au point les Estimations Localisées de Population (ELP). Elles donnent deux indicateurs annuels, un effectif de population et un solde migratoire estimé à partir de la synthèse de diverses sources administratives. Les ELP sont diffusées à un niveau d'agrégation géographique élevé. Des données par département sont communiquées annuellement. Des données par bassin d'emploi au 1er janvier 1995 sont également disponibles. Il s'agit d'un dispositif transitoire voué à être perfectionné ensuite par l'introduction de nouvelles sources, notamment des DADS. L'avenir des ELP est lié au projet de recensement rénové pour le siècle prochain. Le projet consiste à diviser chaque département en secteurs. La population d'un secteur

différent serait recensée chaque année. Une telle réforme améliorerait le suivi des évolutions de population, car il faciliterait les estimations pour les secteurs qui ne seraient pas recensés.

- **Les bases d'imposition de la Taxe d'habitation** source *Ministère des finances, Direction générale des Impôts (DGI)*.

La taxe d'habitation donne un nombre de résidences principales par commune. Cette source est l'un des composants essentiels des ELP, mais il est envisageable de l'exploiter isolément, moyennant quelques précautions méthodologiques. En effet, il n'est pas possible d'établir une corrélation entre la variation du nombre des résidences principales et celle de la population, car la taille moyenne des ménages diffère beaucoup d'une commune à l'autre. Cette source est l'un des supports du projet de recensement rénové, dans la mesure où elle doit aider à la mise à jour permanente du répertoire d'immeubles localisés (RIL) qui servira de base au recensement.

- **Le fichier des salariés des DADS** (source *INSEE*)

Ce fichier permet de suivre les changements de résidence des salariés en situation d'emploi d'une année sur l'autre. Cet indicateur de flux peut être croisé avec les navettes domicile travail, ce qui répond bien aux besoins sur l'aménagement des franges franciliennes. L'information est disponible à l'échelle communale, des exploitations finement localisées sont envisageables.

Ces indicateurs sont suffisants pour constituer un tableau de bord. Ils nécessitent cependant une mise en forme spécifique au Bassin parisien. Il serait souhaitable que l'INSEE, qualifié par son expertise de la question et sa gestion de 3 des 4 sources, assure l'alimentation d'une base de données. Le zonage infra départemental choisi devra concilier l'efficacité opérationnelle et la solidité statistique du chiffre. Si le Bassin d'emploi répond bien à cette seconde exigence, par-contre il est trop étendu pour des besoins d'aménagement. En outre, l'INSEE devrait fournir des analyses d'ensemble pour guider l'interprétation de ces données.

2 Quatre indicateurs relatifs à l'emploi et au marché du travail.

Ce second groupe d'indicateurs intéresse en premier lieu l'aménagement de la grande couronne et des franges de l'Île-de-France, mais répond également à un besoin plus général.

• *L'évolution sectorielle de l'emploi.*

Le dispositif des estimations d'emploi de l'INSEE répond à ce besoin à l'échelle départementale. Certaines directions régionales fournissent des estimations par bassin d'emploi. Une généralisation de cette pratique serait souhaitable car le département n'est pas représentatif d'un marché local du travail. Il conviendra de renouveler le dispositif actuel en le calant sur les résultats du recensement 1999 et en prenant en compte les nouvelles sources administratives disponibles à l'INSEE (DADS, URSSAF). Les projets ESTEL et CLAP⁶ répondraient aux besoins d'information du Bassin parisien.

• *L'évolution des qualifications professionnelles et de l'encadrement.*

L'INSEE est également en mesure de fournir ces informations. La source DADS donne ces renseignements à l'échelle communale. Si la localisation de l'emploi dans cette source souffre encore du regroupement de certaines déclarations, la qualité va s'améliorer à partir de l'année de référence 1998, ce qui facilitera les utilisations locales. La qualité de ces indicateurs dépend en partie de la rénovation de la nomenclature des catégories socio-professionnelles.

• *L'évolution de la demande d'emploi et du taux de chômage localisé.*

L'INSEE gère les données fournies par l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) au niveau communal. Il est possible d'affiner la connaissance au niveau infra communal pour le suivi de la politique de la ville. L'analyse de la demande d'emploi doit tout d'abord s'intéresser à la structure des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). Le taux de chômage est l'indicateur le plus synthétique, mais ce n'est pas le seul

⁶ Estimations d'Emploi Localisé et Connaissance Locale de l'Appareil Productif

indicateur pertinent. La répartition des DEFM par sexe, tranche d'âge, qualification et durée est tout à fait représentative des difficultés des marchés locaux du travail. Le taux de chômage n'est pas calculé par l'INSEE à l'échelle communale, mais à celle du bassin d'emploi. Cet indicateur est couramment employé. Cependant, la fiabilité du chiffre n'est pas assurée à une échelle plus détaillée. Par ailleurs, le cadre communal ne peut pas être assimilé à un marché du travail, ce qui réduit la pertinence d'un tel calcul.

Tel que l'INSEE le calcule actuellement, la qualité de l'indicateur dépend de la périodicité du recensement pour l'estimation de la population active au lieu de résidence. Tel quel, il « vieillit » mal.

Les estimations d'emploi sont réparties au lieu de résidence selon la répartition observée au dernier recensement. Ceci implique deux hypothèses fragiles au niveau local : En premier lieu, les variations géographiques des taux d'activité sont supposées identiques partout. La seconde hypothèse, qui suppose que les migrations résidentielles d'actifs ont un solde nul, est inacceptable. La qualité de l'estimation du taux de chômage localisé diminue donc au fur et à mesure que l'on s'éloigne du recensement. Le taux de chômage des départements où la population active augmente plus rapidement qu'en moyenne nationale est surestimé. Au contraire, le taux de chômage des départements où la population active augmente plus lentement, ou éventuellement diminue, est sous-estimé.

Le recensement rénové peut améliorer la situation dans la mesure où la périodicité des recensements s'en trouverait réduite. Par ailleurs, le fichier des salariés des DADS permet de remédier à cette lacune en assurant un suivi annuel des migrations résidentielles de salariés en situation d'emploi.

• ***L'évolution annuelle des déplacements domicile-travail des salariés.***

Les sources administratives gérées par l'INSEE sont en mesure de produire des bases de données annuelles de déplacements domicile - travail en s'affranchissant du recensement. C'est le principal résultat des travaux méthodologiques menés jusqu'à présent par le pôle « Bassin parisien » de l'INSEE. Les DADS peuvent être complétées par les fichiers de paie des agents de l'Etat pour couvrir la quasi-totalité du champ de l'emploi salarié, ce qui est suffisant pour mesurer une évolution. Il existe une demande pour une telle mesure périodique. On dispose là d'une réponse suffisamment fiable pour être pérennisée et diffusée.

La mise en forme de ces indicateurs dans une base de données répondant à des besoins inter régionaux pour l'ensemble du Bassin parisien incombe logiquement à l'INSEE. Ces indicateurs doivent être mis à disposition selon un zonage compatible avec la famille des indicateurs sur l'urbanisation et la population. Les bassins d'emplois correspondent à l'échelle appropriée, mais les limites administratives régionales introduisent un biais statistique qui doit être pris en compte dans l'interprétation. Certains indicateurs peuvent être produits à une échelle plus détaillée. Si l'émiettement communal réduit la signification de nombreuses variables, un zonage intermédiaire entre la commune et le bassin d'emploi, défini selon des critères de population, conviendrait à l'analyse du Bassin parisien. Celui-ci devrait être calé sur les résultats du recensement de 1999.

3 Trois indicateurs d'évolution du système productif.

Il s'agit tout d'abord des indicateurs classiques sur la démographie des entreprises. Ils intéressent en premier lieu l'aménagement de ces réseaux de villes que le contrat de plan appelle « espaces métropolitains »⁷, mais répondent également à un besoin plus général. Ces statistiques sont déjà produites par l'INSEE, mais sont encore en cours de perfectionnement. Le travail de mise en forme des données pour le Bassin parisien peut éventuellement se limiter au zonage retenu pour le tableau de bord. Toutefois, la réflexion ne doit pas s'arrêter à ces indicateurs.

• *Bases de données de création et de cessation d'établissements.*

L'établissement des bases de données de création et de cessation d'établissements suppose une meilleure connaissance des cessations. De plus, il convient d'établir une typologie incontestable des créations « pures », qui prenne en compte les spécificités du secteur associatif, les transferts, les cessions et les réactivations d'établissements préexistants. En tout état de cause, la mesure des seules créations n'est pas un indicateur suffisant, un solde est indispensable. Il restera difficile de valoriser ces indicateurs par des données relatives aux emplois transférés.

• *Suivi des transferts d'établissements.*

Les précédents indicateurs donnent une idée de la variation locale du nombre d'établissements. Ils sont moins adaptés à l'étude du Bassin parisien, que des données sur les transferts d'établissements. Les bases de transferts de l'INSEE apportent une information précieuse en ce domaine. Toutefois, elles adoptent une définition restrictive de la notion de transfert. Il est encore plus difficile de valoriser ces informations avec

⁷ Le contrat de plan inter régional du Bassin parisien a défini en 1994 cinq « espaces métropolitains » destinés à polariser la croissance économique et démographique des régions de la couronne du Bassin parisien. Un « espace métropolitain » est un regroupement de villes mises en réseau. Les « espaces métropolitains » du Bassin parisien sont les suivants :

1. Caen, Le Havre et Rouen constituent l'espace métropolitain normand.
2. Blois, Orléans et Tours constituent l'espace métropolitain ligérien.
3. Châlons-en-Champagne, Reims et Troyes constituent l'espace métropolitain champenois.
4. Abbeville, Amiens, Beauvais et Saint-Quentin forment l'espace métropolitain picard.
5. Le Mans est associée à Alençon et à Laval dans un cinquième espace métropolitain.

des données relatives à l'emploi ou des statistiques économiques. Ces restrictions proviennent des limites de la source SIRENE. La connaissance des transferts partiels dépend exclusivement d'enquêtes ponctuelles.

• **Suivi des investissements localisés.**

Le Bassin parisien est au carrefour de tous les grands groupes français et étrangers implantés en France. *Un suivi du flux des investissements étrangers* semble indispensable. Mais la ventilation des investissements par établissement n'est pas connue systématiquement. En effet, les Enquêtes Annuelles d'Entreprises (EAE) sont gérées par différents services ministériels qui ont la tutelle des divers secteurs d'activité. Le champ et le contenu des questionnaires sont variables. Les investissements ne sont connus que pour les grands établissements. L'industrie et les industries agro-alimentaires (IAA) sont mieux connues que le commerce et les services.

4 Maquette du tableau de bord du Bassin parisien (recommandation n° 1).

Tableau de bord démographique.

Intitulé	Sources	Mise en forme	Zonage	Prolongements
Construction et consommation d'espace par l'urbanisation	SICLONE (SES) TER-UTI (SDSA)	surfaces consommées pour l'urbanisation et les infrastructures. Evolution des surfaces agricoles et naturelles.	Bassin d'emploi, communes principales et regroupements cantonaux de communes rurales.	
Population et solde migratoire.	Recensement, Etat-civil et Estimations INSEE	taux annuel de variation dû au solde naturel et au solde migratoire.	Bassin d'emploi, communes principales et regroupements cantonaux de communes rurales.	
Evolution du parc de résidences principales.	Taxe d'habitation (DGI)	Taux de variation annuel lissé (moyenne mobile).	Bassin d'emploi, communes principales et regroupements cantonaux de communes rurales.	

Migrations résidentielles des salariés.	DADS (INSEE)	Quotient migratoire des salariés.	Bassin d'emploi, communes principales et regroupements cantonaux de communes rurales.	Constitution d'une base de données annuelle de migrations résidentielles des salariés.
---	--------------	-----------------------------------	---	--

TABLEAU DE BORD DU BASSIN PARISIEN.

Tableau de bord du marché du travail.

Intitulé	Sources	Mise en forme	Zonage	Prolongements
Evolution sectorielle de l'emploi	Estimations d'emploi INSEE	Taux de variation de l'emploi dans les grands secteurs d'activités.	Bassins d'emploi.	
Evolution des qualifications et de l'encadrement.	DADS (INSEE)	taux de qualification dans l'industrie, taux d'encadrement (établissements de plus de 20 salariés industrie - commerce - service) et évolution de ces taux (moyenne mobile)	Bassins d'emploi.	
Evolution de la demande d'emploi.	ANPE et INSEE	taux de chômage localisé, structure (durée âge, sexe et qualification) et taux de variation des DEFM.	Bassins d'emploi.	
Déplacements domicile - travail des salariés.	Recensement et DADS (INSEE)	indicateurs de stabilité et d'attraction de Paris et de l'Ile-de-France.	Bassins d'emploi, grandes communes et regroupement cantonal de communes rurales.	Constitution d'une base de données annuelles de déplacements domicile - travail entre bassins d'emploi.

TABLEAU DE BORD DU BASSIN PARISIEN.

Tableau de bord du système productif.

Intitulé	Sources	Mise en forme	Zonage	Prolongements
Démographie des entreprises.	SIRENE INSEE	Créations et cessations d'établissements par grand domaine d'activité.	Bassin d'emploi.	
Transferts d'établissements.	SIRENE INSEE	Indicateurs d'impact des transferts, solde des échanges avec l'Ile-de-France.	Bassin d'emploi.	Etude des transferts partiels dans le champ des grands établissements à partir de la base de données BRIDGE de l'INSEE.
Flux des investissements.	EAE, BRIDGE et LIFI (INSEE) Base de données des investissements étrangers (Trésor)	Suivi des investissements dans les grands établissements industrie - commerce - services selon l'origine du groupe.	Bassin d'emploi.	

CONCLUSION.

Le groupe de travail exprime son attachement à la production régulière d'une information statistique sur le Bassin parisien. Un calendrier politique défavorable s'est ajouté à des raisons de conjoncture statistique pour entraîner une baisse d'intérêt à son sujet. Ce n'est pas la première fois que cet ensemble inter-régional subit pareille éclipse. En effet, le rapport Guichard avait suscité des travaux importants après 1969. Ces projets d'aménagement du Bassin parisien ont été mis à l'écart dans le courant des années 70. Le regain d'intérêt manifesté en 1991 faisait suite aux premiers résultats du recensement de 1990. La discussion des contrats de plan Etat - Région se fait aujourd'hui sans l'apport de nouvelles données locales tirées du recensement et le contrat de plan inter-régional du Bassin parisien arrive à son terme. Si l'intérêt fluctue, les problèmes demeurent. Tôt ou tard, le sujet reviendra sur le devant de la scène. Il serait souhaitable que le système statistique français soit prêt à répondre à la demande.

C'est pourquoi la première recommandation du groupe de travail est de demander à l'INSEE de constituer un tableau de bord statistique du Bassin parisien. (recommandation n° 1)

En outre, le groupe de travail est attaché au maintien d'un pôle d'études « Bassin parisien » au sein de l'Institut. (recommandation n° 2) Ce pôle aura pour mission de construire et d'alimenter le tableau de bord qui a été défini dans la seconde partie de ce document.

Les travaux du groupe de travail ont exprimé un attachement constant au développement de l'information statistique infra départementale (recommandation n° 3) dans les différents domaines susceptibles d'intéresser des études locales.

Des groupes de travail réfléchissent à l'amélioration du système statistique français, y compris pour des études locales. Quelques questions ont une importance particulière pour le Bassin parisien. C'est pourquoi certaines recommandations de détail méritent d'être reprises.

- En raison de l'importance capitale de ce thème dans le Bassin parisien, le groupe de travail invite l'INSEE à **veiller à la compatibilité entre un système de recensement en continu et la connaissance des déplacements domicile-travail sur l'ensemble du territoire à une même date. (recommandation n° 4)**

- Pour le suivi des flux d'étudiants, il est indispensable de **généraliser l'équipement des établissements d'enseignement supérieur avec le système SISE (recommandation n° 5).** (Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie)

- La connaissance locale de l'appareil productif et de la structure des emplois présente un intérêt particulier dans le Bassin parisien. C'est pourquoi le groupe de travail incite l'INSEE à **relancer les projets ESTEL (estimations d'emploi localisées) et CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) (recommandation n° 6).**

- Il serait souhaitable **d'utiliser le numéro SIRET pour localiser les résultats de l'enquête R&D à l'établissement** (Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie). (recommandation n° 7)

- Il faut **améliorer la précision géographique des données SITRAM sur le transport ferroviaire** (SES, Ministère de l'Equipement). (recommandation n° 8)

- **Une réflexion doit être engagée pour apprécier le rapport coût - avantage et la faisabilité d'une refonte de l'EGT Ile-de-France** incluant

- **Un élargissement de l'EGT aux franges franciliennes,**

- **L'enrichissement du questionnaire sur le logement et son coût.** Cette démarche serait sans doute préférable à la multiplication des enquêtes spécifiques (SES, Ministère de l'Equipement, DREIF et DRE des régions voisines) (recommandation n° 9).

- L'INSEE doit également **réformer le mode de calcul du taux de chômage localisé en améliorant la qualité de l'estimation de la population active au lieu de résidence.** L'exploitation des informations localisées dans les DADS semble en mesure de répondre à ces besoins (recommandation n° 10).

Fiche synthétique

propositions du groupe de travail « Bassin parisien ».

Recommandation	Thème	Propositions	Pilote
1	Suivi annuel des questions inter régionales.	Constitution d'un « tableau de bord » du Bassin parisien (voir maquettes pages 20 à 22).	INSEE
2	Etudes d'ensemble sur le Bassin parisien	Maintien d'un pôle d'études « Bassin parisien ».	INSEE
3	Pertinence des données statistiques.	Développement des bases de données mobilisables à des échelles infra départementales.	INSEE
4	Déplacements domicile - travail.	Valorisation des fichiers administratifs de salariés pour assurer la couverture annuelle exhaustive du territoire dans le cadre d'un recensement rénové.	INSEE
5	Flux d'inscriptions des étudiants.	Généralisation de l'équipement des établissements d'enseignement supérieur avec le système SISE.	Ministère de l'Education Nationale (MENRT)
6	Connaissance locale de l'appareil productif et de l'emploi.	Relance des projets ESTEL et CLAP.	INSEE
7	Localisation de la R&D en entreprises.	Utilisation du SIRET dans l'enquête «R&D » (volet entreprise)	MENRT
8	Localisation des flux	Localisation à la commune des O/D	SES Ministère de

	de marchandise.	du fret ferroviaire dans SITRAM	l'Equipement.
9	Déplacements des personnes en Ile-de-France et sur ses franges.	Réflexion sur la rénovation de l'EGT Ile-de-France.	DREIF
10	taux de chômage localisé.	Rénovation du calcul de la population active résidente par l'utilisation des DADS salariés.	INSEE

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

Les ouvrages qui sont cités ci-après sont classés par ordre chronologique de parution.

1. INSEE Ile-de-France IAURIF *Atlas des Franciliens vol. 1 population, logements...* 1991.
2. SGAR Préfecture région Centre DATAR. *Livre blanc du Bassin parisien*. La Documentation Française 1992.
3. F. Damette et J. Scheibling *Le Bassin parisien : système productif et organisation urbaine*. DATAR, Université Paris I laboratoire Strates CNRS 1992.
4. INSEE Ile-de-France IAURIF *Atlas des Franciliens vol. 2 âge, emploi, conditions de vie* 1993.
5. INSEE, sous la direction de J.J. Ronsac *Le Bassin parisien : une approche par bassins d'emploi*. INSEE IAURIF DATAR 1996.
6. DRE Ile-de-France *Le Bassin parisien, analyse spatiale du système productif*. Préfecture d'Ile-de-France, 1996.
7. IAURIF *Les Franges franciliennes : rapport d'orientation pour l'établissement de projets de développement inter régionaux*. IAURIF 1997.
8. JM Zaninetti *Bassin parisien, déplacements domicile - travail* 1995. INSEE Picardie Chronique n°7 1999.
9. DRE Ile-de-France sous la direction de P. Beckouche *Pour une métropolisation raisonnée diagnostic socio-économique de l'Ile-de-France et du Bassin parisien*. La Documentation Française 1999.

Cette bibliographie succincte des publications récentes consacrées au Bassin parisien ne prétend pas à l'exhaustivité. Le sujet a également fait l'objet de diverses publications périodiques, parmi lesquelles citons :

1. Métropolis n° 104 - 105 sous la dir. de P. Beckouche. *Bassin parisien 2015* COEPT 1995.

2. Insee Picardie relais n° 51 *La structure sectorielle de l'emploi picard dans le Bassin parisien*. INSEE Picardie Juillet-Août 1997.
3. Insee Picardie relais n° 53 *Les délocalisations d'établissements franciliens profitent à la Picardie*. INSEE Picardie Octobre 1997.
4. L'Ile-de-France à la page n° 151 *Transferts d'établissements : l'Ile-de-France perd au change avec la province*. INSEE Ile-de-France Mai 1999.

ANNEXE 1.**Liste des sigles utilisés.**

ANPE	Agence nationale pour l'emploi.
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux.
BNC	Bénéfices non commerciaux.
BRIDGE	Base relationnelle inter-régionale de données sur les grands établissements.
CLAP	Connaissance locale de l'appareil productif.
CORINE LAND COVER	Inventaire géographique de l'occupation du territoire européen.
CRIS	Comité régional pour l'information économique et sociale.
DADS	Déclaration annuelle de données sociales.
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
DEFM	Demande d'emploi en fin de mois.
DGI	Direction générale des impôts.
DREIF	Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France.
EAE	Enquête annuelle entreprise.
EGT	Enquête globale transport.
EIDER	Ensemble Intégré des Descripteurs de l'Environnement en Région.
ELP	Estimation localisée de population.
ENEIDE	Base de données sur l'industrie française (SESSI)
ESE	Enquête structure des emplois.
ESTEL	Estimations d'emploi localisées.
GEN	Grandes entreprises nationales.
IAA	Industries agro-alimentaires.
IAURIF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France.
IFEN	Institut français de l'environnement.
INSEE	Institut national de statistiques et d'études économiques.
LIFI	Enquête annuelle sur les liaisons financières entre les entreprises.
MENRT	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.
MODUS	Modèle de déplacements urbains élaboré par la DREIF.
MOS	Système d'information géographique de l'IAURIF sur le mode d'occupation du sol.
NUTS	Nomenclature européenne des unités territoriales statistiques.
R&D	Recherche et développement.
RGP	Recensement général de la population.
SDSA	Services départementaux de la statistique agricole.
SDRIF	Schéma directeur d'aménagement de la région Ile-de-France en vigueur depuis 1994.
SES	Service statistique du ministère de l'équipement.

SESSI	Service des statistiques industrielles du secrétariat d'état à l'industrie.
SGAR	Secrétariat général à l'action régionale.
SICLONE	Système d'information sur la construction de logements neufs.
SIG	Système d'information géographique.
SIREN	Numéro d'identification INSEE d'une entreprise.
SIRENE	Système informatisé du répertoire des entreprises et des établissements.
SIRET	Numéro d'identification INSEE d'un établissement.
SISE	Système d'information statistique sur les étudiants.
SITRAM	Système d'information sur les transports de marchandise.
URSSAF	Union pour le Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales.
TER-UTI	Enquête annuelle sur l'utilisation du territoire réalisée par les services départementaux de statistique agricole.
TRM	Enquête sur les transports routiers de marchandise.
VNF	Voies navigables de France.
ZEAT	Zone d'étude et d'aménagement du territoire.

ANNEXE 2.

Groupe "Bassin parisien" Lettre de mission

La décision de mettre en place un groupe de travail sur le thème du Bassin parisien a été prise lors de l'assemblée plénière du CRIES du 13 février 1996, suite à une consultation des principaux décideurs de la région sur les sujets possibles.

Ce groupe, qui serait interrégional, nécessite une saisine et l'accord des présidents des conseils régionaux concernés.

Le groupe aurait pour missions :

- d'identifier les besoins d'information et les outils nécessaires pour la compréhension des caractéristiques démographiques, économiques et sociales du Bassin parisien ;

- de rechercher les éléments permettant de déterminer les facteurs de localisation des activités et de localisation de l'habitat, et les liens entre ces facteurs ;

- de rechercher les informations permettant de caractériser le déplacement de l'emploi, et notamment de l'emploi industriel ;

- de formuler les recommandations que le CRIES pourrait adresser aux producteurs et détenteurs d'informations permettant d'éclairer les problématiques et le fonctionnement du Bassin parisien.

M. Jean ROBERT assurera la présidence de ce groupe de travail et M. Jean-Marc ZANINETTI de la direction régionale de l'INSEE de Picardie, en sera le rapporteur.

Le président du CRIES

Jean-Marie FOURIER

ANNEXE 3.**Liste des membres du groupe de travail.**

- Président :** Monsieur Jean ROBERT (Université Paris IV-Sorbonne)
- Rapporteur :** Monsieur Jean-Marc ZANINETTI (INSEE Picardie, pôle de compétence Bassin Parisien)
- Monsieur Jean-Marie FOURIER (Président du CRIES)
- Monsieur Joël ALLAIN (Directeur régional de l'INSEE Ile-de-France)
- Monsieur Thomas BERTAUD (CRCI Ile-de-France)
- Monsieur Marcel BELLIOU (IAURIF)
- Monsieur Justin BISCHOFF (INSEE Ile-de-France)
- Madame Odile BOVAR (Préfecture d'Ile-de-France)
- Monsieur Raphaël BRUN (CESR Ile-de-France - CRIES)
- Monsieur Yves BUARD (URSSAF de Paris)
- Monsieur Marc CAMUS (INSEE Bourgogne)
- Madame Maryse CANTARELLA (Rectorat de Paris)
- Madame Martine DELASSUS (CRCI Ile-de-France)
- Monsieur Frédéric DURIN (INSEE Centre)
- Madame Catherine GIRAUD (INSEE Ile-de-France)
- Madame Hélène GOUT (IAURIF)
- Monsieur Yves GUERMOND (Université de Rouen)
- Monsieur Didier KLEIN (ANPE)
- Madame François LAVALLARD (GERI)
- Monsieur Joël MIRLOUP (Université d'Orléans)
- Monsieur Paul OUDART (Université d'Amiens)
- Monsieur Bernard ROBERT (Mission Bassin Parisien)
- Madame Pascale ROHAUT (DRE Ile-de-France)
- Madame Bernadette ROMAGNAN (Fédération Parisienne du Bâtiment)
- Monsieur Michel ROUCHON (DRAF Ile-de-France)
- Monsieur Axel de SAINT-JUST (Conseil Régional de Haute-Normandie)
- Monsieur Jean-Marie STEPHAN (DRAF Ile-de-France)
- Monsieur Christophe TERRIER (DATAR)
- Madame Marileine TOINET (CESR Ile-de-France)
- Monsieur Philippe WISLER (Université du Mans).

ANNEXE 4.**Spécialistes auditionnés par le groupe de travail.**

20 juin 1997 Brigitte BOUROCHE (INSEE Bourgogne) Besoins d'information quantifiée pour donner quelques éléments de réponse sur le développement des franges du Bassin parisien.

20 juin 1997 Jean Marie GROSBRAS (INSEE Ile-de-France) Besoins d'information sur le Bassin parisien, point de vue de l'Ile-de-France.

23 Octobre 1997 Claude GAUDRIAULT (IAURIF) . Enquête sur les transferts de l'Ile-de-France vers le Bassin parisien.

03 Février 1998 Frédéric LAINÉ et Vincent HECQUET (INSEE Direction des statistiques et des études régionales) . Statistiques publiques pour des études locales sur le système productif. Déploiement des groupes d'entreprises dans le Bassin parisien.

31 Mars 1998 Dominique BASTIDE (Service des études statistiques du Secrétariat d'Etat à l'Industrie) Présentation du cédérom zone d'emploi des services statistiques de l'industrie.

21 Septembre 1998 Thomas REMOND (Mission du Bassin Parisien) Les flux de transport de fret dans le Bassin parisien.

22 Octobre 1998 Vincent LEGRAIN (Direction régionale de l'Equipement Ile-de-France) Etude du desserrement urbain par la construction de logements neufs et effet des limites régionales de l'Ile-de-France sur les marchés fonciers.

03 Décembre 1998 Olivier DENERT (Mission du Bassin Parisien) Enseignement supérieur et recherche dans le Bassin parisien.

03 Décembre 1998 Michel DE SABOULIN (Ministère de l'Education Nationale) Statistiques sur l'enseignement supérieur.

11 Février 1999 Jean Marie STEPHAN (SRSA Ile-de-France) Connaissance statistique de l'utilisation du territoire en Ile-de-France et dans le Bassin parisien.

11 Février 1999 Guy VIENNOT (IFEN) Statistiques locales sur l'environnement. Présentation du cédérom EIDER.

13 Mars 1999 Bernard ROBERT (Secrétaire général de la Mission du Bassin parisien) Les besoins d'information statistique sur le Bassin parisien pour l'aménagement.

ANNEXE 5.
Carte d'orientation Bassin parisien.



**Huit régions et 28 départements
contrat de plan inter régional 1994-1999**